

<http://www.cpalb.fr/association-acclame-lettre-ouverte-sur-la-propriete-du-lac>



Association Acclame : Lettre ouverte sur la propriété du lac

- Le lac du Bourget - Les nouvelles du lac -



Date de mise en ligne : dimanche 14 mai 2017

Copyright © Club de plongée d'Aix les Bains, lac du Bourget - Tous droits

réservés

Article tiré de l'Hebdo des Savoie n°959 du jeudi 4 mai 2017.

Association Acclame

Lettre ouverte sur la propriété du lac

Alors que la communauté d'agglomération, Grand Lac, veut récupérer la propriété 'du domaine public fluvial du lac du Bourget, il parait important pour l'association Acclame de réfléchir ensemble à l'avenir du lac et de son environnement. Soucieuse de sensibiliser la population, les acteurs économiques, les élus, aux enjeux de la protection et de la promotion du patrimoine naturel et historique de notre région, elle vient d'écrire une lettre ouverte.

Dans cet écrit, elle explique que : « Pour ses partisans, le transfert de propriété du lac aurait l'avantage de la cohérence et donc de l'efficacité, puisque la même entité aurait la responsabilité du lac et de ses abords. Les décisions seraient prises au plus près du terrain par des personnes connaissant les lieux, les usages en vigueur et les diverses attentes de la population. Cependant l'on peut craindre qu'une telle concentration, en supprimant finalement tout contre-pouvoir, soit source de problèmes. Les collectivités sont-elles vraiment à l'abri des pressions des lobbies et du clientélisme ? Ne va-t-on pas chercher à satisfaire les intérêts des uns et des autres et imposer des projets contestables d'un point de vue écologique, paysager et patrimonial ? A cet égard, la campagne de communication sur le thème de la Riviera des Alpes peut soulever quelques inquiétudes. Si le transfert de propriété implique un désengagement de l'État, il faudra que la collectivité prenne à sa charge ses missions (gestion du domaine public, police de la navigation par exemple), mais à quel prix ? D'une manière générale, la présence active de l'État nous semble indispensable car le lac n'a pas qu'un intérêt strictement local ou régional, comme le montrent les protections juridiques qu'il fait effet. »

Où mettre les priorités ?

L'association souligne que : « La conservation du patrimoine naturel ne peut être soumise aux aléas de politiques définies localement. L'avenir du lac doit faire l'objet de concertation entre tous ceux qui s'y intéressent (élus, usagers, professionnels, associations, organismes publics). Dans cette perspective, des instances de dialogue comme le Comité des usagers du lac sont nécessaires dans la mesure où elles permettent de coordonner les actions et de simplifier les procédures de décision, et dans la mesure également où les projets sont présentés en amont. Pourtant, il faut être conscient que les intervenants sur le lac n'ont pas tous les mêmes objectifs ni les mêmes priorités. Les uns cherchent à développer des activités de loisir et de tourisme, ce qui peut conduire à faire du lac un grand stade nautique, et des bords du lac des lieux de promenade et de détente, qui se transforment souvent en entonnoirs pour une foule bruyante, déversée de parkings qui sont de véritables aspirateurs à voitures. Les autres cherchent à préserver le lac pour lui-même : qualité de l'eau, maintien de la biodiversité (tant de la faune que de la flore) de façon à ce que l'écosystème ne se dégrade pas et constitue un exemple de bonne gestion éco-citoyenne. Mais peut-on conjuguer protection de la nature et développement économique et touristique ? Les choses ne sont pas si simples et il faut savoir où mettre les priorités. »



Reprise de la propriété du lac par la communauté d'agglomération : avantage ou inconvénient ?

Question de respect ?

Acclame précise alors que : « Si l'objectif premier est l'exploitation du lac pour le tourisme et les loisirs, le danger est réel d'un aménagement de plus en plus poussé du lac et de ses abords, lui enlevant peu à peu son caractère naturel et sauvage pour en faire un ersatz de Riviera. Mais d'autre part, mettre en avant la protection du lac et des espèces qui y vivent conduit nécessairement à en limiter l'exploitation. Or cette limitation nous paraît être une chance, une occasion de découvrir un nouveau rapport à la nature qui n'est plus alors envisagée simplement comme un décor, un spectacle ou une ressource à exploiter. Il s'agit donc d'instaurer une relation apaisée à notre environnement, permettant de le goûter par tous nos sens. Il s'agit d'apprendre non seulement à voir, mais aussi à écouter, à sentir, à toucher. Il s'agit de reconnaître que nous dépendons de cette nature, qu'elle est le matériau de notre existence. C'est à ces conditions que les interventions sur le paysage pourront le magnifier au lieu de le défigurer. »

Dans ce cadre, l'association demande : « Le respect de la loi Littoral et des arrêtés de protection ; le respect des règlements concernant la fréquentation du lac et de ses abords (les engins autorisés, la vitesse, la pollution sonore, les zones et les périodes interdites) ; la priorité donnée aux sports et loisirs qui n'utilisent pas de moteurs thermiques, sources inévitables de multiples pollutions (pollutions sonores, de l'eau, de l'air) ; l'obligation, pour tout nouvel aménagement, d'une information publique précise en amont, d'une étude sérieuse et indépendante pour en évaluer les impacts et d'une évaluation régulière de sa pertinence ; et l'obligation de réserver des zones sauvages sur toutes les rives du lac. Nous sommes redevables de ce formidable patrimoine aux générations précédentes et nous en sommes responsables à l'égard des générations à venir : le lac restera-t-il encore sous tous ses aspects (paysage, faune, flore) une source d'émerveillement toujours renouvelé et un moyen de ressourcement qui ramène chacun à l'essentiel ? »